

VU PAR LE
COMMISSAIRE-
ENQUÊTEUR

Leuchmann

AVANT-PREMIÈRE : DÉCOUVREZ LE NOUVEL
HÔTEL-RESTAURANT CHAVANT À VOIRON

ÉVÉNEMENT : LA TRAVERSÉE DES ALPES
EN ARMURES SUR GRAND ÉCRAN

les affiches

DE GRENOBLE ET DU DAUPHINÉ

VENREDI 25 OCTOBRE 2019 - N°4964 - 2€



Changement climatique:
quel impact en Isère ?

L'AGENDA COMPLET DES SORTIES | TOUS LES MARCHÉS PUBLICS DE L'ISÈRE

D 31049 - 4964 - F. 2 €



3 789200 002003 49640

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

A2019C07390

Commune de
VILLARD-BONNOT

Enquête publique unique
portant sur la
modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de
VILLARD BONNOT

Il va être procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette enquête publique sera ouverte pour une durée de 33 jours, du vendredi 18 octobre 2019 à 9h00 au mardi 19 novembre 2019 à 11h00.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourra être approuvée par délibération du Conseil municipal de la Commune de Villard-Bonnot.

Madame Florence GUYARD-BOUTEILLER, universitaire retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Toutes les informations relatives à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme seront consultables sur le site internet de la mairie :

<http://www.villard-bonnot.fr/>
dans la rubrique actualité et/ou urbanisme.

Le dossier de modification du P.L.U, ainsi que les pièces qui l'accompagnent seront déposés à la mairie de VILLARD BONNOT pendant 33 jours consécutifs et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 (sauf le mardi : 18h30),
- Le samedi de 9h à 12h.

Sera également déposé dans les mêmes conditions un registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Chacun pourra prendre connais-

sance, en mairie, du dossier mis à l'enquête, sous format papier ou sur un poste informatique aux jours et horaires susvisés.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par écrit à l'adresse suivante : Madame la Commissaire enquêteuse – Mairie de VILLARD-BONNOT – 20, boulevard Jules Ferry - B.P. 142 - 38190 Villard-Bonnot.

Il sera également possible de consigner ses observations par mail à l'adresse suivante : enquetepublique.plusm1@villard-bonnot.fr

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de VILLARD-BONNOT, les :

- Vendredi 18 octobre de 9h00 à 11h00,
- Mercredi 6 novembre de 14h00 à 16h00,
- Mardi 19 novembre de 9h00 à 11h00.

S'agissant du projet de PLU, les informations environnementales sont contenues dans le rapport de présentation du dossier de PLU ainsi que dans la note de présentation non technique des projets soumis à l'enquête.

En outre, l'autorité environnementale a rendu un avis le 13 mai 2019, et décide que la procédure de modification du PLU de la commune de Villard-Bonnot n'est pas soumise à évaluation environnementale.

L'ensemble de ces documents peut être consulté dans les conditions visées ci-dessus.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie de VILLARD BONNOT aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la mairie pendant 1 an.

Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la mairie :

<http://www.villard-bonnot.fr/>
dans la rubrique actualité et/ou urbanisme

Le maire de la commune de VILLARD-BONNOT est responsable du projet de modification du plan local d'urbanisme.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées auprès de :

- M.CEVA Frédéric, adjoint en charge de l'urbanisme sur RDV

auprès du secrétariat de la mairie au 04.76.45.79.45,

- Mme WEINSBERG Laetitia, responsable du service urbanisme sur RDV auprès du service urbanisme ou par mail à l'adresse suivante :

urbanisme@villard-bonnot.fr

A2019C07544



Commune de
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur
la modification n°1 du
Règlement Local de Publicité

Par arrêté N°2019/AR/08 du 9 octobre 2019, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

A cet effet, Monsieur Bernard PRUDHOMME a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La modification porte sur l'extension de la zone règlementée n° 3 (ZR3), l'agrandissement des emprises autorisées en façade pour l'implantation des enseignes dans la zone règlementée n°2 (ZR2), la mise en conformité du RLP avec la loi n°2016-925 du 7/07/2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine.

L'enquête se déroulera à la mairie de Montbonnot-Saint-Martin, Allée du Parc de Miribel 38330 Montbonnot-Saint-Martin, durant 32 jours, du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019.

Le dossier sera consultable :
- En mairie de Montbonnot-Saint-Martin, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie :
- les lundis, mardis, mercredis, jeudis : 8h30-12h et 13h30-17h30
- les vendredis : 8h30-12h et 13h30-16h30

- Sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, à l'attention de Monsieur Bernard

PRUDHOMME Commissaire enquêteur - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN cedex.

- Par mail : modificationrlp@montbonnot.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- o Mardi 12 novembre 2019 de 14h à 17h
- o Vendredi 13 décembre 2019 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront dès réception en mairie tenus à la disposition du public, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables durant la même période sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr

Le projet de modification du RLP pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

Le projet de modification n°1 du Règlement Local de Publicité n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Toute personne peut demander des informations à M. Pierre BEQUERY, Maire de Montbonnot-Saint-Martin et responsable du projet.

Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.